

AVENANT TÉLÉW :

# LA BELLE HISTOIRE!

En novembre dernier, La Poste se félicitait de la signature de l'avenant à l'accord télétravail de 2018. Jusqu'à 33 000 postier-es allaient devenir éligibles à ce mode de travail. Mais derrière la propagande patronale et après quatre mois de louvoiements, combien de conventions ont été réellement signées ?

## La direction traîne des pieds...

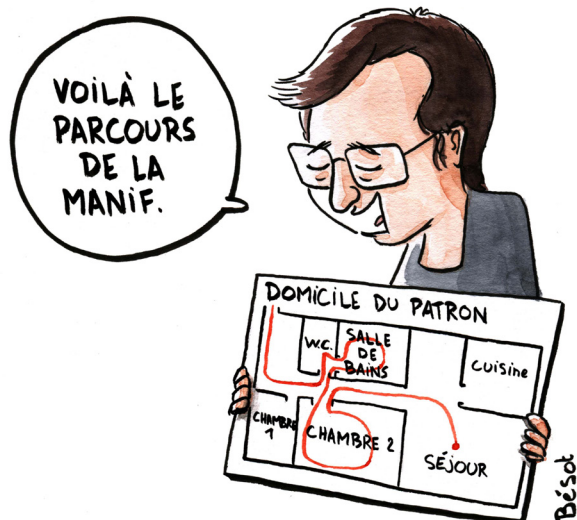
Malgré la signature d'un avenant sensé répondre au télétravail «de crise», La Poste démontre qu'elle ne l'assume pas... Lors de la CNSST (Commission Nationale Santé Sécurité au Travail) du 30 décembre 2021, suite à une interpellation de Sud, la direction répond que tous les collègues en télétravail, même sans convention, toucheront bien des indemnités...

Quinze jours plus tard, volte-face : ne seront indemnisés que les postier-es sous convention. Amateurisme ou enfumage ?

Quelle que soit la Branche, la plupart des directions rechignent. Tout est bon. Que ce soit la confiance dans les postier-es à télétravailler, comme dans cette direction où : «*La liste des activités autorisées en télétravail peut différer d'un collaborateur à l'autre en fonction de son degré d'autonomie*». Trop fort le mélange!

Ailleurs, c'est dans le cadre de l'organisation du service que les demandes ne sont pas recevables. En parallèle, les services RH qui ont bon dos. Les conventions télétravail ont du mal à être traitées, elles se bousculent au portillon. Pas étonnant, car les consignes pendant des mois furent de tout geler. En élargissant le télétravail à 15 000 postier-es de plus, La Poste devait pourtant se douter qu'il y aurait un embouteillage et elle aurait pu l'anticiper! Sinon, il y a toujours la formule magique : «nos services étudient votre demande»!

VIVE LE  
TÉLÉTRAVAIL!



## ... pour ne pas passer à la caisse !

Depuis le début des discussions sur le télétravail sous Covid, qui remontent à la fin du premier semestre 2020, période après confinement, La Poste s'est re-fermée. Pas pour des raisons de confiance dans les personnels ni d'organisations des services, la pandémie a su convaincre tous les directeur-rices, même les plus réticent-es. Non, le mobile est tout simplement économique!

À l'époque, nous avons eu droit à la petite musique sur la survie de l'entreprise. Les résultats sont

**Sud**  
SYNDICAT

**Fédération des activités postales  
et de télécommunications**

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

01 44 62 12 00

www.sudptt.org

@fdSudPTT

sudptt@sudptt.fr

@federationSudptt

federation.sudptt

Union  
syndicale  
**Solidaires**

catastrophiques, la pandémie est un cataclysme économique. Résultat des courses : 2020, 2 milliards de bénéfice avec l'apport de la CNP, et cela vient d'être annoncé : 2 milliards pour 2021, sans aucun apport!

Mais pour les postier-es? Les NAO de 2021 ont débouché sur des miettes, celles de 2022 ne sont pas mieux engagées. Dans le même état d'esprit, les indemnités télétravail ont même été laminées! Avec l'accord 2018, classes I à III, 300 euros bruts pour l'année et 130 pour les classes IV. Avenant du 4 novembre 2021 : le principe du forfait annuel est supprimé, remplacé par des indemnités mensuelles de 10 ou 15 euros selon que le rythme soit de 1 ou 2 jours par semaine et réglées mensuellement. Soit une baisse d'au moins 25 %!

Quand on compare aux résultats globaux, l'économie sur le dos des télétravailleuse·s représentent un peu plus de 2 millions d'euros, une paille par rapport aux marges dégagées.

Un vent qui souffle toujours dans la même direction, les postier-es doivent faire des efforts à coup de réorganisations et de restrictions pécuniaires pour... que La Poste reste viable!

En parallèle, les résultats de La Poste et les écarts de salaires ou de primes avec la majorité des filiales ne font que s'accroître. Il est temps que les postier-es de la maison mère récupèrent leur part du gâteau au lieu de se contenter de la cerise!

## **Les « bons vœux » du Président... en retard!**

**La lettre du président de La Poste est arrivée chez la plupart des postier-es en février. Était-ce un test? Elle était pourtant datée du 25 janvier. Les 520 millions d'aide de l'État, apportés en 2021 pour sauver le service universel, dont le J+1, ne porteraient-ils pas encore leurs fruits ?**

**Mais ne soyons pas mesquins. Dans le courrier, les postier-es sont encensés pour leur engagement, essentiel pour le service public, qui au passage est rappelé à notre bon souvenir. Il n'hésite pas non plus à vanter les investissements dans l'entreprise pour améliorer la qualité de service. Le monsieur n'a honte de rien quand on voit le nombre d'établissements fermés en 2021, comme ces dernières semaines les trois centres Courrier (Valence, Caen et Bonneuil).**

**Philippe Wahl met aussi en exergue le redressement de nos résultats grâce «au fruit de votre mobilisation et de votre efficacité : je veux vous remercier chaleureusement toutes et tous». Des remerciements peut-être, mais les postier-es attendent du concret : partager la richesse dégagée en voyant leurs salaires augmentés en conséquence et toucher les indemnités du télétravail effectué durant toute la pandémie. Assez des belles paroles, des actes!**

## **SUD revendique :**

- le retour des indemnités au niveau de l'accord de 2018 ;**
- un effet rétroactif rapide pour tous les collègues qui ont été en télétravail, y compris sans convention.**